

# LE SMIC RATTRAPE DÉJÀ LES SMH 2026 DE LA MÉTALLURGIE

**Depuis plusieurs mois, les travailleurs subissent de plein fouet le retour de l'inflation !**

Les prix de l'alimentation, de l'énergie, des assurances, des loyers, ou encore des transports, continuent d'augmenter pendant que les salaires, eux, stagnent ou progressent beaucoup trop lentement.

Cette situation est en train de produire une conséquence révélatrice : quelques mois seulement après l'accord signé dans la branche métallurgie, le SMIC rattrape déjà les SMH de la métallurgie. Cette augmentation automatique du SMIC est liée à l'inflation et cela rappelle l'UIMM à une réalité.

Le mécanisme est pourtant simple : lorsque l'indice des prix dépasse le seuil prévu par la loi, le SMIC augmente automatiquement afin de limiter — au moins partiellement — la perte de pouvoir de consommer des salariés.

**Au 1<sup>er</sup> juin 2026 :**

**1 867,02 € +2,41 %**

Montant du SMIC      Hausse automatique liée à l'inflation

**-36,02 €**

Ecart Niveau A1

En juin, le SMIC passera de 1 823,03 € brut à 1 867,02 € brut par mois, soit une augmentation de 2,41 %. Le problème, c'est que les premiers niveaux de classification de la métallurgie ne se retrouvent pas attrapés mais dépassés !

## MINIMA METALLURGIE 2026 SOUS LE SMIC

**A1**

1 831 € brut/mois

**- 36,02 € sous le SMIC**

**A2**

1 841 € brut/mois

**- 26,02 € sous le SMIC**

**Autrement dit, les salariés qui sont sur des emplois qualifiés A1 ou A2 de la métallurgie seront rémunérés au niveau du SMIC quelques semaines après les dernières négociations des minima de la branche.**

Cette situation démontre à quel point les revalorisations négociées sont insuffisantes face à la réalité de l'inflation. Les miettes accordées d'une main sont immédiatement reprises de l'autre par la hausse du coût de la vie.

Pendant ce temps, les entreprises continuent d'accaparer les richesses produites par les travailleurs. Les salariés, eux, voient leur pouvoir de consommer reculer mois après mois.

Faire ses courses coûte de plus en plus cher. Mais dans la période, c'est surtout le prix des énergies, et particulièrement les carburants, qui plombe les budgets.

*Pour certains salariés, les plus précaires, se rendre au travail coûte de plus en plus cher, et pour certains, ils ont dû même arrêter de travailler car leur salaire passait littéralement dans le réservoir de leur voiture ! Quand vous êtes au SMIC ou un peu au-dessus, il n'est pas possible de s'acheter une voiture électrique à plus de 40 000 € !*

## Enfin, à quoi sert une grille conventionnelle si, au bout de quelques mois, elle finit par être rattrapée par le SMIC ?

Comment l'UIMM et les signataires peuvent-ils se targuer de redonner de l'attractivité dans notre branche de cette façon ? **Le constat est clair : aujourd'hui, seul le SMIC possède encore une forme de protection automatique contre l'inflation.**

Pour tous les autres salariés, il faut attendre d'hypothétiques négociations salariales à l'entreprise, avec des AG souvent insuffisantes et toujours en retard par rapport à la hausse réelle des prix.

**C'est précisément pour cette raison que la CGT revendique le retour de l'échelle mobile des salaires.**

Le principe est pourtant simple et plein de bon sens : lorsque les prix augmentent, les salaires doivent augmenter automatiquement dans les mêmes proportions.

Pendant des décennies, ce mécanisme permettait de protéger les travailleurs contre la perte de pouvoir de consommer. Son abandon a laissé les salariés totalement exposés à l'inflation et aux politiques patronales de blocage des salaires.

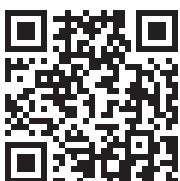
Aujourd'hui, nous voyons le résultat : des minima de branche rattrapés systématiquement par les augmentations du SMIC, des grilles salariales qui se tassent année après année et des salariés qui n'arrivent plus à vivre dignement avec leur salaire.

Les salariés font le constat, aujourd'hui, qu'il est bien plus difficile de boucler ses fins de mois, qu'il y a une décennie.

## LA CGT REVENDIQUE LE RETOUR DE L'ECHELLE MOBILE DES SALAIRES AFIN DE

- ⊗ Garantir le maintien du pouvoir de consommation ;
- ⊗ Protéger tous les salariés contre l'inflation ;
- ⊗ Empêcher le tassement des grilles salariales ;
- ⊗ Mettre fin au décrochage permanent entre les salaires et le coût réel de la vie.

La Fédération appelle l'ensemble des syndicats et des sections syndicales, à travailler des cahiers de revendications à l'entreprise, pour demander la réouverture des NAO, de manière à gagner de nouvelles augmentations de salaires, afin de permettre de réduire les impacts négatifs sur le pouvoir de consommer, dû à l'inflation.



**J'agis,  
je m'engage,  
je me syndique !**